



Mairie de Seingbouse

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2020

COMPTE RENDU

Le vingt et un octobre deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme CELKA Léonce.

Étaient présents : AKHAN Vanessa – BALLEVRE Olivier – BERAUD Christiane – BIER Maryse– DI BARTOLO Joseph – GRASSO Alain – GUERIN Pascale – GULLUNI Mathieu – HIMBERT Stéphanie – KIEFER Florence - KINNEL Germain – KINNEL Roland – OLSZEWSKI Linda – REISCH Nicolas – ZEITER Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

HAUGUTH Bernadette a donné procuration à GUERIN Pascale
CISEL Denis a donné procuration à KINNEL Roland
CAGIN Delphine a donné procuration à AKHAN Vanessa

M. KINNEL Germain a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) Objet : Attribution du marché de fourniture de repas en liaison chaude pour le service du périscolaire

Le contrat de prestation de service pour la fourniture de repas en liaison chaude pour le service du périscolaire conclu avec la société conclu CHEZ PIERRETTE arrive à échéance le 31 août 2020.

Nous avons réceptionné une seule proposition.

Il ressort que la proposition de la société LES MARMITES DE CATHY répond aux critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à retenir l'offre de la société LES MARMITES DE CATHY d'un montant 4.30 € H.T soit 4,54 € T.T.C par repas et à autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2) **Objet : Construction d'un accueil périscolaire en extension de l'école primaire – Demande de subventions**

Suite à l'abandon du projet relatif à la construction d'un nouveau centre éducatif et socio culturel dans la zone d'activités communautaires, il avait été décidé de rénover l'actuel foyer situé rue principale. Cependant, le démarrage de cette opération impliquerait de devoir déplacer durant de longs mois, le service d'accueil périscolaire dans un autre bâtiment adapté aux enfants. Hors, actuellement aucun bâtiment communal ne remplit qu'exige le service de la protection maternelle et infantile (PMI).

C'est pourquoi, il vous est proposé de construire un nouveau bâtiment en extension de l'école primaire pour y installer le service d'accueil périscolaire. En procédant de cette manière, nous pourrions d'une part utiliser les accès existants et mutualiser certains équipements comme le matériel informatique, la chaufferie, les toilettes ou la cour et d'autre part éviter les trajets chronophages notamment au moment de la pause méridienne.

Une étude de faisabilité a déjà été réalisée en ce sens et le coût de l'opération est ainsi estimé à 998 000 € H.T., les frais de maîtrise d'œuvre sont estimés à 89 100 € H.T. soit un total de 1 087 100 € H.T.

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier, je vous propose de m'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires suivants et d'arrêter le plan de financement comme suit :

Financement prévisionnel :

- L'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 250 000 € soit 23 %
- La Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle au titre de l'aide à l'investissement : 165 000 € soit 15.18 %
- La Communauté de Commune de Freyming-Merlebach au titre du fonds de concours : 75 000 € soit 6.90 %
- Le Département de la Moselle au titre du dispositif Moselle Ambition : 150 000 soit 13,80 %
- La région Grand-Est au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité : 90 000 soit 8,27 %
- Fonds propre de la commune : 357 100 € soit 32.85 %

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable à la réalisation des travaux de construction d'un accueil périscolaire en extension de l'école pour un montant de 1 087 100 € H.T.
- Inscrire les crédits au budget 2020-2021
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- ✚ DETR à hauteur de 23 %
- ✚ CAF à hauteur de 15,18 %
- ✚ CCFM à hauteur de 6.90 %
- ✚ Moselle Ambition à hauteur de 13,80 %
- ✚ Région Grand est à hauteur de 8,27 %

Observations :

Les points 1 et 2 ont été adoptés à l'unanimité